Mairie
Le Mas
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Fax : 04 75 65 20 26
Courriel :mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Arrêté 009/2022 - Registre 6
Arrêté municipal portant dérogation temporaire de tonnage pour la circulation de véhicule
Sur la voie communale n° 8, dite Chemin de l'Eyrieux

Le Maire de la Commune de Saint Fortunat sur Eyrieux,
Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par Madame Véronique Joguet de l'Entreprise Total Energies Proxi Sud Est, située au 375 Avenue du Port, 26800 Portes-les-Valence pour l'approvisionnement en fioul domestique chez M. Grégory Dintre et Mme Célina Regrettier domiciliés au 2080 Chemin de l'Eyrieux,
Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune,

Arrête

Article 1
Par dérogation, la Société Total Energies Proxi Sud Est – située au 375 Avenue du Port – 26800 Portes-les-Valence est autorisée à emprunter les voies communales n° 8 pour effectuer une livraison de fioul domestique chez M. Grégory Dintre et Mme Célina Regrettier.
Le véhicule n'excèdera pas 19 T de poids total en charge, l'encombrement minimal sera recherché dans le choix du véhicule.

Article 2
Cette autorisation est valable le Vendredi 25 février 2022 de 7h00 à 19h00.
Elle deviendrait caduque si les précipitations devaient être telles qu'elles fragilisent la voie et ses accotements ou que des dégâts soient constatés suite aux différents passages.
En cas de détérioration les frais de remise en état seront à la charge des demandeurs.

Article3
Une copie du présent arrêté sera adressée aux demandeurs, à la Gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux
le 22 février 2022

L'adjoint en charge de la voirie
Fabien Chiarucci

Par délégation de signature du Maire,
Fabiano CHIARUCCI,
Adjoint aux Travaux

MAIRIE DE ST-FORTUNAT S/EYRIEUX
07360 (ARDÈCHE)